

Bulletin d'histoire politique

Qu'est-ce que le Canada ? : la réponse des intellectuels albertains

Frédéric Boily



Volume 18, numéro 3, printemps 2010

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1054839ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1054839ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
VLB Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Boily, F. (2010). Qu'est-ce que le Canada ? : la réponse des intellectuels albertains. *Bulletin d'histoire politique*, 18(3), 197–207.
<https://doi.org/10.7202/1054839ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique, VLB Éditeur, 2010

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Qu'est-ce que le Canada? : la réponse des intellectuels albertains¹

Frédéric Boily

Science politique/études canadiennes

Campus Saint-Jean

University of Alberta

La question de la nature du vivre-ensemble canadien – soit celle de savoir ce qui fait que le Canada est un ensemble politique qui, malgré tout, parvient à perdurer – en est une qui fascine les intellectuels et qui a donné lieu à de multiples réponses. Certains ont insisté sur l'idée d'une communauté essentiellement britannique, d'autres sur le fait que le Canada est un pays nordique alors que plusieurs vont défendre l'idée d'un pays binational, multinational ou d'une nation multiculturelle². Par exemple, John Saul a avancé récemment l'idée d'une nation qui n'arrive pas à reconnaître ses origines autochtones³.

Depuis les années 1960, cette question existentielle sur la nature du Canada a surtout passé, sur le plan politique, par une redéfinition de la place du Québec dans l'ensemble canadien. Toutefois, nous avons été moins attentifs aux réponses avancées par les intellectuels de l'Ouest, plus particulièrement celles de l'Alberta, et c'est précisément ce qu'il s'agit d'examiner dans ce texte. Nous allons notamment nous intéresser à la pensée d'un groupe d'intellectuels, réunis sous le vocable d'École de Calgary et qui sont décrits brièvement dans la première section. La pensée de cette École est d'autant plus importante que les intellectuels qui en font partie sont présumés avoir influencé l'actuel premier ministre Stephen Harper. Certes, leur influence a parfois été exagérée, mais il n'empêche qu'ils font bien partie de ceux qui ont contribué au renouveau conservateur canadien⁴. C'est dans ce contexte qu'il devient non seulement intéressant mais presque essentiel d'examiner la conception du Canada de ces intellectuels.

D'abord, nous brosserons brièvement les origines de cette pensée qui se développe dans un contexte marqué par une relation difficile et tendue

avec le gouvernement central, en ce qui concerne la défense des intérêts de l'Ouest du pays. Par la suite, nous verrons que ces intellectuels, dans leurs différents écrits, ont voulu faire entendre une *dissonance* ou un profond désaccord par rapport à la vision des intellectuels et des politiciens du Canada central. En ce sens, ils ont exprimé un point de vue, celui de l'Alberta, qu'ils estiment ne pas avoir été assez pris en compte par le reste du pays. Simplement dit, ils ont développé une conception du Canada qui est celle d'un espace socio-politique davantage pensé sur un mode économique et que l'*accord* canadien ne tient pas à l'idée que le Canada a été fondé sur la base d'un pacte entre deux nations fondatrices ou des groupes ethniques. La création du Canada visait précisément, selon eux, à subsumer les différences nationales dans une conception égalitaire des provinces canadiennes. Cette conception fait en sorte que les intellectuels de Calgary sont réfractaires à l'égard du rôle culturel et social du gouvernement central. Enfin, nous terminerons en identifiant deux grandes tendances ou façons de concevoir le devenir de l'Alberta et de l'Ouest au sein du Canada et qui sont avancées par ces intellectuels.

Contexte politique: la méfiance de l'Ouest

Nous avons tendance, et avec de bonnes raisons, à percevoir l'histoire politique canadienne, des années 1960 à aujourd'hui, comme un affrontement presque exclusif entre le Québec et Ottawa. Sans conteste, la houleuse relation entre les deux gouvernements, spécialement (mais pas exclusivement) quand celui-ci était dirigé par le Parti québécois, a été centrale dans la définition des événements. Les demandes des gouvernements québécois ont donné lieu à une intense période de négociations entre les deux référendums sur l'avenir du Québec (1980 et 1995). Mais, cela nous fait parfois oublier que les provinces de l'Ouest, l'Alberta au premier chef, ont elles aussi eu leur lot de tensions et de différends avec le gouvernement central.

En effet, jusqu'aux années 1930, les gouvernements de l'Ouest du pays cherchaient à s'assurer du contrôle des ressources naturelles. Il s'agissait là de la question qui structurait les relations entre elles et le gouvernement fédéral. Toutefois, les négociations qui ont donné lieu à la ratification du *Natural Resources Transfer Agreement* (NRTA) ont été plutôt difficiles. Cet accord est crucial dans l'histoire politique albertaine parce qu'il est venu confirmer que le contrôle des ressources naturelles, comme le pétrole et le gaz naturel, mamelles de l'économie albertaine d'aujourd'hui, relevait de la responsabilité des gouvernements des provinces de l'Ouest.

Or il faut se rappeler que la conclusion de cet accord a confirmé, aux yeux de plusieurs, que les intérêts de l'Ouest étaient trop souvent sacrifiés sur l'autel des intérêts des provinces du centre, l'Ontario et le Québec au

premier chef. Car les difficiles négociations qui ont mené à la conclusion du NRTA vont laisser croire, non sans bonnes raisons par ailleurs, qu'il y a eu une certaine subordination des intérêts de l'Ouest, au moins pour un moment, à ceux du Québec⁵. Ernest Lapointe, alors lieutenant politique du premier ministre Mackenzie King au Québec, cherchait à obtenir des garanties pour les écoles catholiques de l'Ouest de façon à protéger leurs droits. Du côté des libéraux fédéraux, l'objectif était de désamorcer les objections de nationalistes québécois, comme Henri Bourassa, qui s'inquiétaient du sort des catholiques francophones hors-Québec⁶. Tout cela va créer de la méfiance chez les hommes politiques de l'Ouest, ceux-ci ayant l'impression que la négociation de l'accord a traîné en longueur parce qu'il fallait bien davantage satisfaire les intérêts du Parti libéral du Canada au Québec que ceux de l'Ouest.

Au début des années 1960, cette méfiance va se réactiver lorsque le premier ministre libéral Lester B. Pearson va mettre sur pied la commission royale d'enquête Laurendeau-Dunton. En effet, cette commission va de nouveau attiser l'idée voulant que la politique nationale soit guidée par les intérêts du centre du pays, car la vision du Canada qui était sous-tendue par la commission ne paraît pas conforme à la diversité socio-culturelle de l'Ouest. Cette méfiance à l'égard du gouvernement central s'est transformée en colère lorsque le gouvernement libéral de Pierre Elliot Trudeau va mettre en place, en 1979-1980, le fameux et maintenant honni en Alberta, Programme national d'énergie. Ce programme, qui visait une meilleure redistribution des ressources pétrolières dans l'ensemble du pays, est accusé d'avoir non seulement freiné le développement de cette industrie mais presque de l'avoir fait disparaître. La majorité des élites politiques albertaines ont gardé rancune à l'égard des Libéraux et l'épisode fait maintenant partie des épisodes fondateurs de la culture politique albertaine.

C'est dans ce contexte que le gouvernement libéral de Trudeau va être balayé dans l'Ouest du pays et que les conservateurs de Brian Mulroney vont prendre le pouvoir, en 1984. Mais, après le vent d'espoir suscité au sein de l'élite politique de l'Ouest par l'arrivée de Mulroney⁷, c'est la déception qui s'installe, plus particulièrement lorsqu'à mi-chemin de son premier mandat, le gouvernement conservateur va se retrouver au cœur d'une dispute concernant l'octroi d'un contrat d'entretien d'avions de chasse (CF-18). La logique économique aurait voulu que le contrat revienne à Bristol Aerospace, une entreprise de Winnipeg, plutôt qu'à Canadair, une entreprise de Montréal. Toutefois, des motifs politiques font en sorte que le contrat va être accordé à l'entreprise de Montréal, ce qui va là encore susciter un très fort mécontentement dans l'Ouest du pays. Si bien que, quelques mois plus tard, soit au printemps 1987, se tenait l'Assemblée de Vancouver, l'une des deux premières réunions qui vont donner naissance au *Reform Party*, mené par Preston Manning.

Il faut cependant apporter une précision: certains commentateurs, spécialement ceux qui ont ou qui sont encore aujourd'hui des acteurs politiques (et qui écrivent abondamment, comme l'ancien chef du *Reform Party* de Preston Manning) ont tendance à exagérer le sentiment d'aliénation de l'Ouest puisque cela procure un surcroît de légitimité à leur propre entreprise politique. Par exemple, l'ancien premier ministre Ralph Klein aimait bien fouetter le cheval de la *Western Alienation* pour détourner l'attention des électeurs albertains. Or comme le rappelle avec à-propos le journaliste Mark Lisac, sous les draps de la *Western Alienation* se cachent de nombreux « fédéralistes cachés » (*secret federalists*) et bien plus qu'on ne le croit généralement⁸. Ce n'est pas l'ensemble de la population qui partage ce sentiment d'aliénation et de nombreux albertains sont à l'aise avec le rôle joué par le gouvernement fédéral.

Quoi qu'il en soit du sentiment exact de la population albertaine à l'égard d'Ottawa, tel est le contexte politique, esquissé dans ces grandes lignes, dans lequel les idées politiques des intellectuels albertains vont se développer. Plus précisément, quelles sont les idées de ces auteurs? Comment voient-ils le Canada?

Les intellectuels de Calgary à l'assaut du consensus canadien

Contre le consensus canadien

C'est au milieu des années 1990, lorsque le *Reform Party* était la formation politique dominante dans l'Ouest, que l'expression d'École de Calgary a commencé à être fréquemment employée. Composée de professeurs en sciences sociales issus principalement de l'Université de Calgary (essentiellement Tom Flanagan, Barry Cooper, Ted Morton, David Bercuson et Rainer Knopff), la « Calgary School » serait à l'actuel Parti conservateur ce qu'ont été les intellectuels néo-conservateurs américains à Georges W. Bush: une sorte de confrérie occulte qui, fortement idéologique, aurait imprimé une direction plus idéologique aux politiques conservatrices⁹. Toutefois, c'est surtout pendant et après la campagne électorale fédérale du printemps 2004 que l'existence de ce groupe a davantage retenu l'attention, notamment avec la parution d'un article, dans une revue de gauche canadienne dans lequel l'auteur tentait de montrer l'influence cachée de ce groupe sur celui qui cherchait à devenir premier ministre¹⁰. Lors de la campagne électorale fédérale de 2006, ce groupe a de nouveau souvent été évoqué¹¹.

Il n'est pas facile de prendre l'exacte mesure de leur influence, mais chose certaine, nous pouvons dire, en première approximation, que les intellectuels de Calgary sont unis par la lutte qu'ils mènent contre ce qu'ils perçoivent comme étant le consensus canadien. Pour eux, et cela se re-

trouve dans presque tous leurs écrits, la politique canadienne s'est intellectuellement enlisée dans des conceptions erronées du Canada et du rôle du gouvernement fédéral. L'idée court d'un auteur à l'autre que la réalité politique canadienne se trouve sous la domination « d'idoles » qu'il convient maintenant de jeter à terre. S'il est nécessaire de les détruire, c'est que celles-ci véhiculent, du point de vue des auteurs de l'Alberta, une fausse conception de la réalité canadienne.

Ainsi, dans plusieurs textes, le professeur de science politique de l'Université de Calgary et spécialiste de la pensée d'Eric Voegelin, Barry Cooper, s'oppose à l'idée qu'il soit possible d'en arriver à un accord avec le Québec. D'autres auteurs de cette école, comme Frederick (Ted) Morton et Rainer Knopff, vont critiquer inlassablement le caractère « révolutionnaire », ou idéologique selon eux, de la Charte canadienne des droits et libertés. À leurs yeux, la Charte accorde à la Cour suprême du Canada une place disproportionnée alors que le pouvoir législatif est relégué à un rôle subalterne. Quant à Tom Flanagan, qui lui aussi enseigne la science politique à la même institution, il va dénoncer avec vigueur, dans ses écrits, ce qu'il appelle l'orthodoxie autochtone. Influencé par l'économiste Friedrich Hayek, il croit que les politiques visant à aider les autochtones ne tiennent pas compte des leçons de l'économie classique voulant que nous ne pouvons pas planifier, au sens où Hayek définissait le « planisme » dans son ouvrage *La route de la servitude*¹², le développement socio-économique des communautés autochtones canadiennes¹³.

De manière générale, les auteurs de l'Ouest font donc entendre une profonde *dissonance* quant à la conception qui prévaut ailleurs, tant par rapport à la vision d'un Canada compris comme un pacte fondateur entre nations que par rapport à celle plus centralisatrice d'un gouvernement canadien devant assurer l'unité nationale.

Contre l'État-providence canadien

Les intellectuels de l'Alberta se révèlent tout particulièrement critiques à l'égard de la politique économique qui a été mise sur pied pendant les années où Trudeau a gouverné, notamment les politiques de développement régional. Selon l'ensemble des penseurs de Calgary, les fondements économiques de ces politiques qui visent à favoriser le développement des régions reposent sur des sables mouvants tout comme d'ailleurs l'idée que le gouvernement puisse agir comme un correcteur des inégalités sociales.

Dans *Derailed*, un ouvrage publié aux débuts des années 1990, David J. Bercuson et Barry Cooper vont critiquer durement l'approche préconisée par l'ancien premier ministre libéral, notamment la notion de « société juste », laquelle fait de la lutte contre les inégalités un élément central de la

politique gouvernementale. Slogan de la campagne électorale de 1968, cette notion a d'abord été amenée sur la scène politique, selon eux, par John Diefenbaker qui voulait que l'État canadien assure la redistribution de la richesse. Pourtant, les premiers ministres avaient compris, jusqu'à MacKenzie King, que le Canada constituait essentiellement un espace économique; par conséquent, l'État avait un rôle secondaire à jouer en matière économique ou un rôle de correction, principalement en temps de crise. Mais, sous le règne de Diefenbaker, l'État va multiplier les programmes sociaux afin de faire du Canada un espace national et économique unifié sur le plan culturel et national. Sous l'égide du gouvernement libéral de Trudeau, l'État va poursuivre et accentuer cette œuvre de *nation-building* en devenant le promoteur de la justice sociale, la Charte constituant le parachèvement de cette façon de concevoir le Canada.

Or Bercuson et Cooper marquent leur profond désaccord avec cette conception de l'État canadien, notamment en faisant remarquer que l'idée de justice sociale se révèle fausse ne serait-ce que parce que les ressources économiques sont trop rares pour que l'on puisse espérer les distribuer justement. Et surtout, l'idée de justice sociale ne peut que conduire à la création d'une culture de la dépendance¹⁴. Ainsi, l'idée que l'État soit au service de la communauté, sa mission étant d'assurer une répartition plus équitable de la richesse, est rejetée avec vigueur par les auteurs de l'Ouest. Un tel objectif a tout simplement conduit le gouvernement à adopter des politiques publiques désastreuses pour l'économie canadienne. Cela serait surtout vrai pour les groupes autochtones, va dire Tom Flanagan¹⁵.

Il faut mentionner ici que la conception que se font les intellectuels de Calgary du rôle de l'État et du libéralisme se révèle parfois étroite, leur conception faisant l'économie de plusieurs développements et réinterprétations survenus au sein même du camp libéral¹⁶. Elle fait notamment l'impasse sur des débats qui, à partir du milieu du XIX^e siècle, ébranlent l'édifice libéral, ce qui a conduit à une redéfinition ou à une transformation du libéralisme, comme l'a montré Monique Canto-Sperber¹⁷. En ce sens, il est possible de reprocher aux intellectuels de Calgary une application quelque peu doctrinaire du libéralisme dont ils ne perçoivent pas les multiples facettes. Emportés par leur fougue libérale et trop désireux de critiquer la politique canadienne, ces intellectuels oublient que le libéralisme lui-même a su développer certains mécanismes institutionnels qui vont le rendre plus soucieux d'offrir une protection qui va assurer une certaine égalité économique et sociale aux citoyens, comme le gouvernement de Trudeau a voulu le faire. Mais les intellectuels de Calgary ne perçoivent pas le Canada comme un espace national que l'État central doit et viendrait unir grâce à des politiques économiques et culturelles: l'État fédéral est plutôt là pour garantir à chacune des régions la possibilité de s'épanouir comme elle l'entend. À cet égard, s'il y a une autre idée qui re-

cueille l'assentiment général des intellectuels albertains, c'est bien celle qu'il faille briser avec la thèse voulant que le Canada soit le résultat d'un pacte entre deux peuples fondateurs.

Bien qu'il ne soit pas considéré comme faisant partie de l'École de Calgary, c'est l'ancien chef du *Reform Party* qui va le mieux traduire cette nouvelle conception, dans son ouvrage *The New Canada*, lorsqu'il explique que le pays ne peut plus reposer sur l'idée d'un pacte fondateur entre nations¹⁸. Par exemple, Preston Manning raconte que, lorsque son père, qui était alors le premier ministre de l'Alberta, a reçu le télégramme de Lester B. Pearson annonçant les grandes lignes de la commission Laurendeau-Dunton, ce dernier a été estomaqué de voir la conception du Canada qui était alors préconisée: celle d'un pacte entre peuples fondateurs¹⁹. Or l'idée que le Canada soit composé de peuples fondateurs n'apparaît plus conforme au « nouveau » Canada d'après-guerre, lequel a vu son identité ethno-culturelle se transformer, ce qui est plutôt juste dans le cas des provinces de l'Ouest. D'ailleurs, des critiques de la vision de Laurendeau-Dunton vont être exprimées au sein même de la commission par des commissaires en provenance du Manitoba.

Le contre-projet qui est alors proposé par les intellectuels de Calgary prend la forme d'un retour à une conception qui, dans sa version provincialiste, consiste à doter la province albertaine de davantage de pouvoirs et, dans sa version fédéraliste, à revenir à une conception dite classique du fédéralisme canadien.

Pour un Nouvel Ouest dans un Nouveau Canada

En ce qui concerne la direction qu'il faut donner au Canada, nous pouvons en effet dire que deux grandes tendances se sont manifestées au cours des vingt dernières années: une tendance qui cherche, depuis le milieu des années 1980, à redéfinir le Canada selon une problématique plus conservatrice ou néo-libérale; la seconde, provincialiste celle-là, veut que l'Alberta entreprenne, à la manière dont le Québec l'a fait dans les années 1960, une sorte de révolution tranquille.

La première, appelons-la la tentation fédéraliste, a été exprimée avec force par le *Reform Party* de Preston Manning. Le projet politique réformiste cherchait à refonder le Canada sur de nouvelles bases politiques. À un gouvernement canadien trop volontariste sur le plan des politiques publiques, les réformistes opposaient un État plus restreint en ce qui concerne ses responsabilités financières et fiscales. Cette vision impliquait également l'abandon de la vision du Canada compris comme un pacte entre nations pour une représentation de provinces égales entre elles où aucune n'est distincte ou ne dispose de pouvoirs qui lui sont particuliers. En ce sens, le *Reform Party* et, de manière générale, les intellectuels de

Calgary s'opposent à la thèse aujourd'hui désignée sous l'expression de fédéralisme multinational²⁰. La fédération est plutôt comprise comme étant composée de provinces égales et d'un Canada des régions, ces dernières devant pouvoir s'exprimer au sein d'un Sénat dit «triple-E», soit égal, élu et efficace.

À quel point le présent gouvernement conservateur se veut l'héritier de cette vision est une difficile question. Chose certaine, il y a des éléments de continuité entre les deux partis dans la mesure où se retrouve aussi du côté du Parti conservateur cette vision qui insiste pour donner plus de marge de manœuvre aux provinces dans le respect de la lettre de la constitution. C'est ainsi que Stephen Harper va, pendant la campagne électorale de décembre 2005 et de janvier 2006, mettre de l'avant le concept de «fédéralisme d'ouverture (*open federalism*)». Plus précisément, c'est lors d'un discours à Québec, le 19 décembre 2005, que le futur premier ministre va parler de ce fédéralisme qui, destiné à séduire les électeurs québécois, voudrait revenir à une conception du fédéralisme dite «classique» qui restreindrait le pouvoir fédéral de dépenser. Comme le dit Stephen Harper lui-même, le fédéralisme d'ouverture implique qu'«Ottawa fait ce que le gouvernement fédéral est supposé faire»²¹. Ce fédéralisme classique avance l'idée que la fédération n'est pas une union où les provinces sont subordonnées au gouvernement fédéral mais une union économique et politique où les provinces sont souveraines dans leur domaine de compétences. En ce sens, celui d'une continuité entre le projet réformiste et le projet conservateur, nous pouvons parler d'une tentative fédéraliste qui, dans l'Ouest, prend la forme d'un remodelage des institutions, surtout le Sénat, ainsi qu'une restriction des prérogatives du gouvernement central, notamment l'encadrement du pouvoir fédéral de dépenser. Cela dit, il y a eu peu de mesures concrètes pour définir ce fédéralisme d'ouverture.

En ce qui concerne la seconde tentation, disons-la provincialiste, celle-ci s'est révélée au grand jour dans un court texte *The Alberta Agenda*, appelé plus communément *Firewall Letter*, lequel résume bien l'impatience des intellectuels de l'Alberta. Fruit d'une collaboration entre divers intervenants, cette lettre a notamment été écrite par Stephen Harper, alors président de la *National Citizens Coalition*, ainsi que par Tom Flanagan et Ted Morton²². Rendue publique dans la foulée de l'élection fédérale de 2000 et publiée dans le *National Post* en janvier 2001, la lettre soutenait que le premier ministre Ralph Klein devait entamer un processus de «rapatriement» de certains pouvoirs au gouvernement albertain²³. Les signataires de la lettre demandaient que certaines politiques soient mises en place afin de diminuer l'influence du gouvernement fédéral sur l'Alberta. Ils croyaient qu'il était nécessaire d'agir comme cela avait été fait au Québec, par exemple en remplaçant le Régime de pensions du Canada par un régime pro-

vincial ou encore en percevant des impôts provinciaux tout comme il était proposé de remplacer la Gendarmerie Royale du Canada par une force de police provinciale, de rétablir la juridiction exclusive en matière de santé, et, enfin, de forcer une réforme du Sénat.

L'un des signataires de cette lettre, le politologue Frederick L. Morton, va pousser plus loin l'idée en se demandant s'il ne faut tout simplement pas adopter une constitution propre à l'Alberta. Maintenant ministre au sein du gouvernement provincial d'Ed Stelmach, Morton déplorait que, contrairement à la grande majorité des autres fédérations, les provinces canadiennes ne possèdent pas de constitution. Au contraire, il estimait qu'aussi bien l'Alberta que le Québec devaient s'en doter d'une²⁴. À ses yeux, l'adoption d'une constitution albertaine signifierait que l'Alberta prenne davantage sa place dans l'ensemble canadien : « It would manifest a self-confidence in Alberta's right and ability to be self-governing »²⁵. Un document constitutionnel *made in Alberta* permettrait de s'assurer que certaines politiques propres à la province seraient ainsi à l'abri des changements de gouvernements. Et surtout que les lois albertaines seraient soustraites à l'autorité des juges de la Cour suprême, des juges nommés par le gouvernement fédéral pour interpréter une Constitution qui met trop l'accent, selon Morton, sur les droits des groupes et des minorités de toutes sortes. Ainsi, l'adoption d'une Constitution pour l'Alberta permettrait de pallier un des plus grands maux de la démocratie canadienne, soit celui de la judiciarisation du politique²⁶.

La perspective fédéraliste et la tentation provincialiste s'accordent sur l'idée que le Canada central a été trop peu sensible aux perspectives albertaines et que, par conséquent, il est nécessaire d'infléchir l'évolution politique pour que le gouvernement d'Ottawa ne prenne pas les décisions qu'en fonction des seuls intérêts du centre et du Québec. Les élites politiques et intellectuelles croient donc, au-delà de savoir s'il faut construire des ponts ou des murs, que rien ne pourra dorénavant se faire sans que l'Ouest n'ait son mot à dire dans l'évolution future du pays.

Notes et références

1. Ce texte a fait l'objet d'une présentation au colloque de l'Association française d'études canadiennes qui s'est tenu à Grenoble : *Living in Canada: Accords et dissonances*, 11 & 12 juin 2009, Universités de Grenoble. Le titre en était : « La question du vouloir-vivre canadien : la réponse des intellectuels albertains ». F. Boily est professeur agrégé à l'Université d'Alberta en science politique et études canadiennes, campus Saint-Jean (NDLR).
2. Pour un résumé de ces diverses positions, voir Allan Smith, *Le Canada : une nation américaine ? Réflexions sur le continentalisme, l'identité et la mentalité canadienne*, Québec, PUL, 2005, p. 1-16.
3. John Saul, *A Fair Country. Telling Truths about Canada*, Toronto, Viking, 2008.

4. Pour plus de détails, voir le collectif suivant: Frédéric Boily (dir.), *Stephen Harper. De l'École de Calgary au Parti conservateur: les nouveaux visages du conservatisme canadien*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, 148 p.
5. Thomas Flanagan et Mark Milke, «Alberta's Real Constitution, The Natural Resources Transfer Agreement», *Forging Alberta's Constitutional Framework*, Richard Connors and John M. Law, editors, The University Alberta Press, 2005, p. 165.
6. *Ibid.*, p. 180.
7. Voir Trevor Harrison, *Of Passionate Intensity. Right-wing populism and the Reform Party of Canada*, Toronto, University of Toronto Press, p. 81-82.
8. Mark Lisac, *Alberta Politics Uncovered. Taking back our Province*, Edmonton, Newest Press, 2004, p. 88-89.
9. Pour plus de détails, je renvoie à Frédéric Boily, «Le néoconservatisme au Canada: faut-il craindre l'École de Calgary?», *Stephen Harper. De l'École de Calgary au Parti conservateur: les nouveaux visages du conservatisme canadien*, sous la direction de Frédéric Boily, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007, p. 27-54.
10. Marci MacDonald, «The Man behind Stephen Harper», *The Walrus*, October 2004.
11. Lawrence Martin, «Your attention, please: The East's great power rip-off is over», *The Globe and Mail*, 19 janvier 2006, p. A17.
12. Friedrich Hayek, *La route de la servitude*, Paris, PUF, [1946] 1985.
13. Pour en savoir plus sur la pensée de Flanagan, voir le texte de Nathalie Kermoal et Charles Bellerose, «Les influences voegeliniennes et hayékiennes dans les écrits de Thomas Flanagan», dans Frédéric Boily (dir.), *Stephen Harper. De l'École de Calgary au Parti conservateur: les nouveaux visages du conservatisme canadien*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007.
14. Bercuson, David Jay et Barry Cooper, *Derailed. The Betrayal of the National Dream*, Toronto, Key Porter-Books, 1994, p. 96-97.
15. Tom Flanagan, *First Nations? Second Thoughts*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2000.
16. Cette critique a été développée plus longuement dans Frédéric Boily et Natalie Boisvert, «L'École de Calgary: regard néolibéral sur la Charte des droits et libertés», *Le fédéralisme asymétrique et les minorités linguistiques et nationales*, sous la direction de Linda Cardinal, Sudbury, Prise de Parole, 2008, p. 361-389.
17. Monique Canto-Sperber, *Les règles de la liberté*, Paris, Plon, 2003, p. 41.
18. Preston Manning, *The New Canada*, Toronto, MacMillan Canada, 1992, p. 301-302.
19. «My father's reaction to this was representative of the thinking of many Albertans and other western Canadians», Preston Manning, «Federal-Provincial Tensions and the Evolution of a Province», *Forging Alberta's Constitutional Framework*, *op. cit.*, p. 328.
20. Par exemple, Alain G. Gagnon, *La raison du plus fort. Plaidoyer pour le fédéralisme multinational*, Montréal, Québec/Amérique, 2008.
21. Ian MacDonald, «The BNA Act and the Charter: two mints in one», *Policy options/Options politiques*, décembre 2007-janvier 2008, p. 95.

22. Les autres signataires étaient Andrew Crooks et Ken Boessenkool.
23. William Johnson, *Stephen Harper and the future of Canada*, Toronto, p. 284.
24. F. L. Morton, «Provincial Constitutions in Canada», *Conference on Federalism and Sub-national Constitutions: Design and Reform*, Center for the Study of State Constitutions, Rockefeller Center, Bellagio, Italy, Marc 22-26, 2004. Je remercie Natalie Boisvert d'avoir porté à ma connaissance l'existence de ce texte.
25. F. L. Morton, «Constituting Democracy in Alberta: A Centennial Proposal», *Fraser Forum*, novembre 2003, p. 15.
26. Voir Natalie Boisvert, «L'École de Calgary et le pouvoir judiciaire», dans Frédéric Boily (dir.), *Stephen Harper. De l'École de Calgary au Parti conservateur: les nouveaux visages du conservatisme canadien*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2007.